

Objet **modification n°4 du PLU-La Seyne sur Mer**
De MURIEL, Alexandra (ARS-PACA/DTARS-83/DVSS SE)
<Alexandra.MURIEL@ars.sante.fr>
À plu@la-seyne.fr <plu@la-seyne.fr>
ddtm-sad-bat@var.gouv.fr <ddtm-sad-bat@var.gouv.fr>,
ae-decisionPP - DREAL PACA/SCADE/UEE
Cc <ae-decisionpp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr>,
WEICHERDING, Joël (ARS-PACA/DTARS-83/DVSS SE)
<Joel.WEICHERDING@ars.sante.fr>
Date 2019-07-10 17:16



Bonjour

Pour faire suite à votre courrier du 12 juin, je souhaite porter à votre connaissance les points à prendre en compte dans le projet de modification n°4 de votre PLU:

- La dernière phrase de l'article A4 devra être modifiée comme suit « Les constructions ou installations recevant du public sont soumises au ~~règlement sanitaire départemental~~ à **autorisation préfectorale** »
- Les OAP indiquent que pour les projets de construction neuve ou lors de rénovations lourdes, une étude dédiée à l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), incitant notamment à réduire les consommations en eau potable : cette initiative mérite d'être saluée. Il faudra néanmoins rester vigilant à la récupération des eaux de pluie en fournissant des recommandations pour limiter le risque de développement de moustiques, et en tenant compte de la réglementation en vigueur (arrêté interministériel du 21 août 2008 qui limite les usages possibles : alimentation des toilettes, lavage des sols, usages domestiques extérieurs au bâtiment)
- La lutte contre les îlots de chaleur, qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé, est bien prise en compte en prévoyant des espaces verts et des quotas de « nature ».
- La qualité de l'air constitue un point de vigilance à avoir en matière d'urbanisme : outre la localisation des habitations par rapport aux axes de circulation les plus pollués, l'orientation des bâtiments (et des ouvertures) peut être un levier d'action à faire apparaître dans les OAP, notamment pour les établissements recevant des populations sensibles.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement

Alexandra MURIEL | Responsable de l'unité Milieux extérieurs
Service santé environnement
Délégation départementale du Var
Tel. direct : **04.13.55.89.28**
Portable : **07.60.95.64.79**

I ARS Paca, une agence, une région,
pour une meilleure santé
www.paca.ars.sante.fr

